



le Petit BONHOMMIEN

N°304

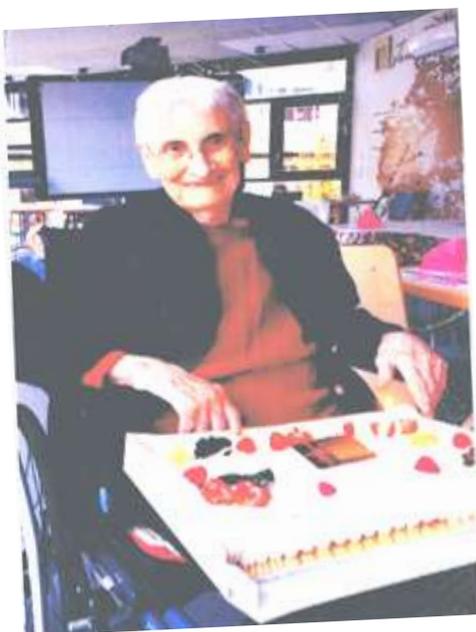
DECEMBRE 2021

Notre doyenne est centenaire !

Née le 17 novembre 1921 au Bonhomme, fille de Joseph Blaise et d'Augustine, née Florence, **Lucienne Humbert** vient de fêter ses 100 ans. Après son parcours à l'école des filles du Bonhomme, sous l'autorité et l'enseignement des sœurs, la jeune Lucienne a travaillé notamment à la fromagerie locale Charles Minoux, dans les plantations forestières de la commune, et de temps en temps chez sa belle-sœur, à l'Hôtel-restaurant du Lion d'Or.

De son union, le 1er décembre 1951 avec André Humbert, est né un fils, Jean-Marc, en 1954. Ses deux petites filles, Pascaline et Maryline, font son bonheur, et lui ont donné deux arrière-petites-filles, Elyne et Axelle, qui sont son rayon de soleil.

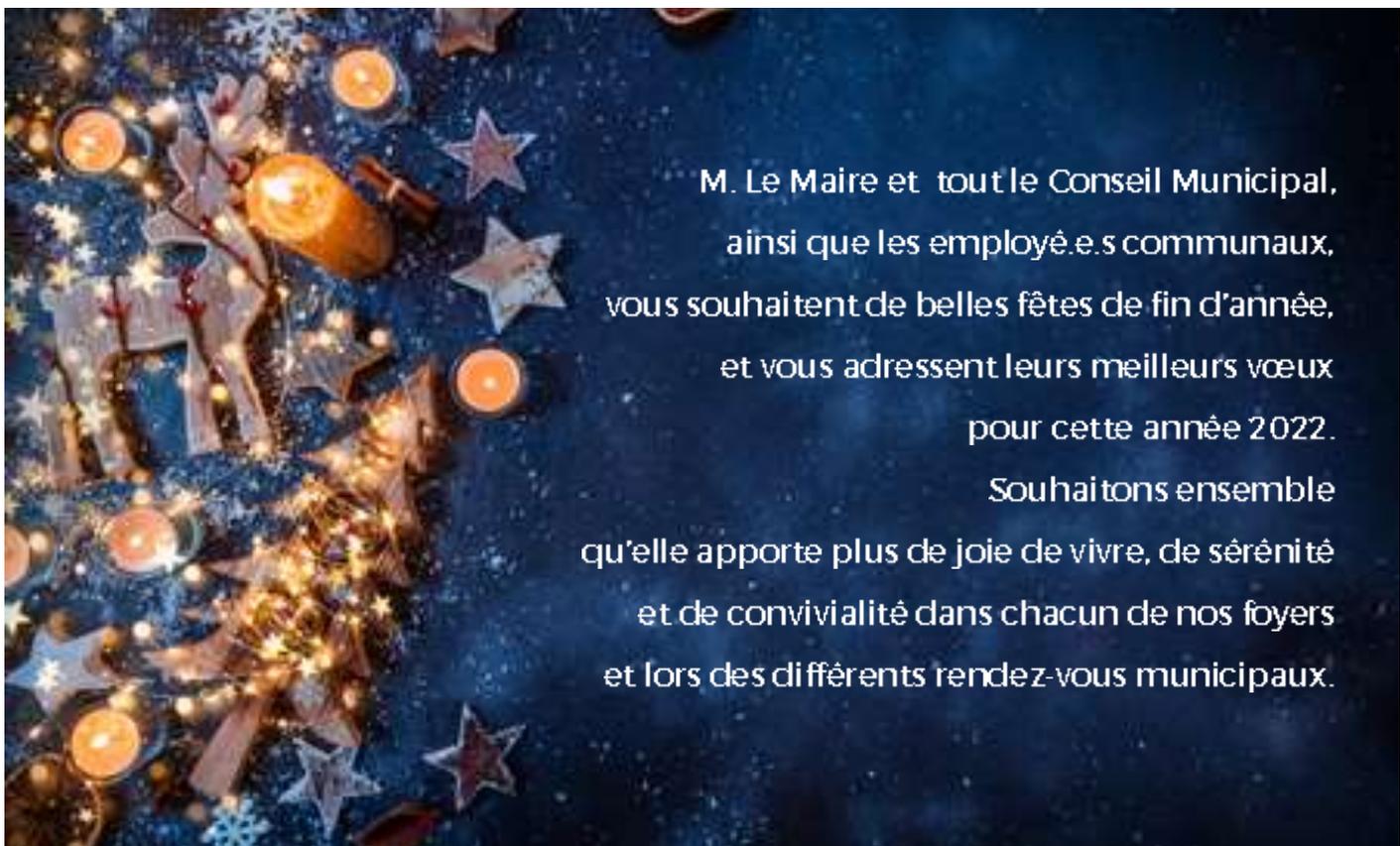
À la retraite depuis quarante ans, Mme Humbert est restée dans sa maison jusqu'au 13 août 2020, date de son admission à l'Ehpad de Lapoutroie pour raisons de santé.



La Municipalité adresse ses meilleurs vœux à **Lucienne Humbert** à l'occasion de son centenaire.

SOMMAIRE:

- p.2 à 10 : Informations Municipales
- p.11 à 13 : Vie Associative
- p.14-15 : Vie de l'école
- p.16: Infos diverses
- p.17-18: Patrimoine Historique
- p.19 : Rubrique Santé
- p.20 : Etat Civil 2021



M. Le Maire et tout le Conseil Municipal,
ainsi que les employé.e.s communaux,
vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année,
et vous adressent leurs meilleurs vœux
pour cette année 2022.
Souhaitons ensemble
qu'elle apporte plus de joie de vivre, de sérénité
et de convivialité dans chacun de nos foyers
et lors des différents rendez-vous municipaux.

DECORATIONS DE NOEL :

Une équipe de bénévoles s'est réunie aux ateliers municipaux les mercredis après-midi pour préparer et confectionner des décorations de Noël.

Des bonhommes de neige en rondins de bois ont été tronçonnés par les employés communaux et décorés par les bénévoles.

Des coeurs, des étoiles, ont été découpés dans du contreplaqué par Denis et peints par les petites mains. Tout cela dans la bonne humeur. Malheureusement dès le lendemain de leur installation, l'un de nos Bonhommes de neige avait disparu !

Merci à Gaby, Michel, Jacqueline, Véronique, Christine, Michelle, Martine, Denis, Valentine, Enora, Philippe, Daniel, Charly, Jacques.

En remerciement un chocolat chaud et vin chaud ont été offerts par la municipalité.

Nous nous donnons rendez-vous l'année prochaine pour les décorations de Pâques, si le coeur vous en dit, venez nous rejoindre !

Adressez-vous à :
Gaby MASSON au
06.33.21.15.55



Retour sur Le Concours Photo

Notre concours photo « Le Bonhomme tel que vous l'aimez ! » s'est clôturé le dimanche 7 Novembre avec la cérémonie de remise des prix, à la salle des fêtes.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes ce matin là pour assister aux résultats du concours, et voir l'exposition de toutes les photos candidates, une centaine environ.

Un vin d'honneur accompagné d'antipastis de M. Atzori (La Tête des Faux) a régalé les convives, dans la bonne humeur générale.

1^{er} prix : « Brume automnale » de M. Michel Masson

2^e prix : "Porte Close", de Claudia Walter

3^e prix : " Vue Horizon Est depuis Faurupt", de Christian Minoux.

Prix spécial "habitant du Bonhomme" : "Le Bus Magique" de Maxence Rubiella.

Prix spécial moins de 18 ans : "Mon petit lapin" de Alizée Petitdemange.



Un grand merci à la trentaine de participants, et merci à nos partenaires, qui ont accepté d'offrir de jolis lots : L'Hôtel-Restaurant de La Poste, de la Tête des Faux, le Restaurant La Schlitte, et la société Lac Blanc Tonique.

Merci aussi aux bénévoles qui ont installé l'exposition et tenu la permanence toute la journée.





Ci-dessus : 2e prix : "Porte Close", de Claudia Walter

Ci-contre : Prix spécial moins de 18 ans : "Mon petit lapin" de Alizée Petitdemange.

Prix spécial "habitant du Bonhomme" : "Le Bus Magique" de Maxence Rubiella.

Ci-dessous : 3e prix : " Vue Horizon Est depuis Faurupt", de Christian Minoux.



VIE MUNICIPALE :

Réunion publique du 4 Décembre :

Comme annoncé dans le précédent Petit Bonhommien, la Municipalité a organisé sa première réunion publique le 4 décembre, à la salle de fêtes.

Suite à ces discussions, plusieurs décisions ont été prises par la mairie :

Limitation de la vitesse pour les camions

Il est décidé d'étendre la zone limitée à 30 km/heure pour les camions, à partir des entrées et sorties de notre village et non plus qu'un petit tronçon entre la boulangerie et l'Hôtel de La Tête des Faux.

L'objectif est de diminuer la vitesse des poids lourds pendant toute la traversée du village. Ainsi nous espérons limiter les effets indésirables de ces allées et venues de camions et rendre la circulation pédestre moins dangereuse et plus agréable. Un travail est mené en parallèle avec la gendarmerie afin de voir comment être plus dissuasif envers les camions qui n'ont pas à emprunter la RD415.

Terrasses de l'église

Suite aux désagréments causés par des soucis d'infiltrations d'eau au niveau des terrasses du clocher de l'église, la municipalité avait évoqué deux possibilités :

- soit refaire l'étanchéité de ces terrasses, pour un coût d'environ 10 000 €, à refaire tous les 10 ans environ,
- soit recréer les deux petits toits qui existaient avant la 1ère Guerre Mondiale, pour un coût d'environ 25 000 €, cette option devant être pérenne.

Nous devrions donc retrouver l'esthétisme de l'église d'avant 14-18 pour l'église du Bonhomme à l'avenir.

Vous pouvez admirer cette peinture murale dans l'église St Nicolas du Bonhomme, à l'entrée, tout de suite à gauche, avant les fonds baptismaux. Elle est un peu dissimulée par un autel en plâtre, ouvrez l'œil !

Bois d'affouage

Le bois résineux ne sera disponible qu'au printemps, pour ceux qui ont commandé leur bois d'affouage auprès de la commune.

Les sapins de Noël seront collectés le mardi 11 janvier le matin, merci de retirer les décorations et de les démonter avant cette date.

Réduction de l'éclairage public

L'avis de la majorité des personnes présentes, conjugué aux retours de notre sondage à ce sujet, nous décident à fixer l'extinction de l'éclairage public **entre 23h et 5h**.

Une interrogation demeure quant à la possibilité de conserver l'éclairage sur la place de la salle des fêtes lors des manifestations... Nous espérons pouvoir régler cette question et programmer le système d'éclairage d'ici le printemps 2022, pour une économie d'environ 2500 € par an.

En rejoignant l'effort fait par les communes voisines, nous atteindrons l'objectif d'une vallée de Kaysersberg éteinte, et limiterons ainsi la pollution lumineuse dans le secteur.



VIE MUNICIPALE :

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre pour les communes de Lapoutroie, Fréland et Le Bonhomme s'est déroulée devant le monument aux morts du Bonhomme. La cérémonie a été présidée conjointement par le maire du Bonhomme Frédéric Perrin et le Général Muller, en présence du maire de Lapoutroie, et de Mme Schlupp Tère adjointe du Bonhomme.

Après le message de la ministre déléguée Geneviève Darrieussecq, le général Muller a remis les médailles aux lauréats suivants :

Mickaël Poiret ; Médaille UNC bronze. Yves Aubertin ; Médaille du Djebel bronze. Gilbert Parmentier, Yves Florence et Constant Perrin ont reçu la médaille du Djebel d'argent.



Photo : Jean-Charles ANCEL

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Initialement prévu en 2021, le recensement de la population va finalement avoir lieu du 20 Janvier au 19 février 2022 sur notre commune.

Mesdames Michèle MAURER et Nadine MASSON viendront donc vous rendre visite à cette période ou vous déposeront vos identifiants de connexions dans vos boîtes aux lettres, merci de leur faire bon accueil.



Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

VIE MUNICIPALE :

Programme National Ponts

La Municipalité a participé au Programme National Ponts, afin d'évaluer l'état des ouvrages d'art communaux.

Il ressort de cette phase de recensement et d'évaluation, plusieurs anomalies, dont deux principales pour lesquelles nous devons appliquer certaines mesures rapidement.

Pont de la Hintergass :

Un arrêté municipal interdit l'accès à ce pont aux véhicules de + de 1,5 T (par essieu), pour des raisons de sécurité. La tournée de ramassage des ordures ménagères pourra s'en trouver modifiée.



Pont de la Hintergass : souci de détérioration avancée du tablier.



Pont de la scierie :

Très peu utilisé, et en mauvais état, un arrêté municipal en interdira l'accès à toute circulation dès janvier.



Distribution d'arbres fruitiers, commande groupée CCVK

Le samedi 13 novembre matin, la distribution des arbres fruitiers, 391 au total, a eu lieu dans le parc de la piscine de KAYSERSBERG-VIGNOLE. Des tailleurs bénévoles (faisant partie du Syndicat des producteurs de fruits de Ribeauvillé) ont expliqué aux particuliers la taille et comment planter leur arbre. Etaient présents des élus des 8 communes pour la bonne gestion des livraisons, ainsi que les employés communaux des différentes communes participant à l'opération. Les prix des fruitiers "hautes tiges" étaient inférieurs aux prix des "demi-tiges", car la Collectivité européenne d'Alsace verse une subvention de 40 % sur leur prix HT, dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.



A PROPOS DE LA NEIGE...

Comme l'année dernière, une réunion « déneigement » s'est tenue le 23 novembre, avec les différents acteurs de terrain.

Pour la sécurité de tous et le confort des habitants, il est nécessaire de rappeler quelques **consignes aux habitants** :

* Pour ne pas gêner le travail de déneigement, veillez au stationnement de vos véhicules, notamment rue de la Sclerie, dans le lotissement des Bruyères, et sur le parking de l'église.

* Parking Place de Kernills : stationnement interdit au centre du parking, afin de laisser libre l'espace nécessaire aux autocars (des panneaux seront installés sur place pour rappel).

* Rue du 3^e Spahis Algériens : Le trottoir au-dessus de l'hôtel de la Tête des Faux ne sera pas déneigé, il est demandé aux piétons d'emprunter la rue de la scierie.

* Attention aux enfants : Il est interdit et dangereux de faire de la luge sur les voiries communales (Chemin de la Petite Montagne notamment).

RAPPEL IMPORTANT :

Les propriétaires ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation ou commerce, afin de faciliter la circulation de la population.

Il est demandé aux habitants de dégager la neige au maximum sur le bord du trottoir le long de la route et non perpendiculairement à celle-ci. En effet, les tas de neige formés perpendiculairement aux trottoirs empêchent les ouvriers communaux de passer avec la fraiseuse et retardent les opérations de déneigement. .

Deux nouvelles zones à déneiger cette année :

- Le « Chemin de la Petite Ferme » devra être tenu ouvert, en effet, de nouveaux habitants s'y installent. Il sera ajouté à la tournée de Monsieur Daniel DIDIERJEAN.

- Le Chalet se situant à la « Chaume Miclo » (en face de la Station 900 du Lac Blanc) a été vendu et sera habité en permanence, il devra également être déneigé. Un accord a été trouvé avec M. LAGUIN (Ferme La Violette), qui s'en chargera.

Étant donné l'étendue de notre voirie communale, il est évident que tout ne peut pas être dégagé complètement dès les premières heures du jour.

Les déneigeurs ont un parcours défini en fonction des priorités, et s'adaptent aux conditions météorologiques.

Il est aussi rappelé que le déneigement n'a lieu que si une hauteur de 5 à 10 cm de neige est atteinte. Cette hauteur limite de déneigement est laissée à l'appréciation des déneigeurs selon le type de neige et l'endroit à déneiger. Pour exemple, le « Chemin du Haycot » sera déneigé dès les premiers centimètres pour éviter toute formation de glace, irrécupérable par la suite.

Nous rappelons que le déneigement par la commune est un service rendu aux habitants, et en aucun cas une obligation pour la Municipalité.

L'équipe municipale compte sur votre bienveillance envers nos agents municipaux et les prestataires privés, qui font toujours leur maximum pour la sécurité et le bien-être de tous. Un grand merci à eux !

Message de l'un de nos déneigeurs prestataires :

« Les personnes déneigeant pour le compte de la commune ne doivent pas être accusées pour des dégâts occasionnés sur les piquets, qui ne sont pas visibles dans les tas de neige. Les fils doivent être retirés et les personnes concernées peuvent jalonner (jalons de 2 mètres) les piquets afin qu'ils soient visibles, pour éviter toute détérioration. L'enlèvement des piquets et des fils est le meilleur moyen d'éviter une dégradation et de faciliter le travail des déneigeurs. »

CONSEIL MUNICIPAL :

Voici la synthèse du dernier Conseil Municipal, qui s'est réuni le 10 décembre 2021:

Déneigement : évolution des tarifs

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pascal BARADEL, Gérard CLAUDEPIERRE et Hubert GARNIER assurent le déneigement d'une partie de la voirie communale (ainsi que M. LAGUIN désormais, voir page 8).

Lors de sa réunion « déneigement » du 23 novembre dernier, le comité consultatif « réseaux, voirie, déneigement, urbanisme, bâtiments et sécurité » a proposé de fixer le tarif à 82 € HT, contre 79 € HT l'année passée, afin de répercuter l'augmentation du coût du GNR (Gasoil Non Routier),

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE: Convention d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable 2021-2025

La précédente convention étant échu depuis janvier 2021, le Conseil Municipal décide de conventionner de nouveau avec la CEA, de manière à pouvoir boucler le dossier de définition du périmètre de protection des sources sur notre commune, qui n'est pas arrivé à son terme.

La participation financière est de 0,20 € / habitant, ce qui représente 174,40 € pour 2021 (872 habitants).

Budget Eau & Assainissement : amortissement du réacteur à UV

Monsieur Pascal BARADEL rappelle aux conseillers municipaux que la Commune a procédé au changement de son système de traitement de l'eau afin de remédier aux émanations de chlore que cela engendrait chez les particuliers. Ainsi, la chloration est maintenue pour des raisons sanitaires et réglementaires, elle n'est remise en fonctionnement qu'en cas de besoin, en cas de défectuosité du réacteur à lampe UV ou pour le besoin du nettoyage des conduites, par exemple.

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement de 6 années, ce qui représentera une dépense de fonctionnement de 1.869,17 € et une recette d'investissement du même montant.

BUDGET COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

Madame Corinne SCHLUPP explique au Conseil Municipal que lors de la délibération du 11 septembre 2020, il avait été acté l'abandon du projet de réhabilitation des anciens ateliers-relais.

Or, la commune avait perçu une avance de subvention de 15.000 € de la part du Département du Haut-Rhin, aujourd'hui, CeA, qu'il convient aujourd'hui de rembourser suite à l'émission de l'Avis des Sommes à Payer par la CeA.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est décidé d'augmenter légèrement la subvention à chaque association en raison de cette année particulière sous égide de la crise sanitaire qui a mis un frein à l'organisation d'événements.

Par ailleurs, deux nouvelles associations ont vu le jour sur la commune qu'il conviendra d'ajouter à la liste des associations subventionnées :

- l'ASDM (Association Self-Défense et Musculation) LE BONHOMME, présidée par Mme Véronique COISY.
- l'association MARKAS, présidée par M. Antoine EICHE.

Les 13 associations du village recevront donc une subvention de 250 € chacune, pour un montant total de 3250 €.

Concession de sources : tarifs 2022

Le Conseil décide de maintenir les prix à l'identique à nouveau pour cette année, mais qu'il conviendra de réfléchir à la facturation des collectifs pour l'année à venir.

- Tarif de base appliqué à toutes les concessions : 50 € ;
- Famille : supplément de 10 € ;
- Professionnels (agriculteur par exemple) : supplément de 20 € ;
- Gîtes : supplément de 20 € .

CONSEIL MUNICIPAL :

SECOURS SUR PISTE ET TRANSPORTS AMBULANCIERS - Tarifs saison hivernale 2021-2022

Après renseignements pris auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement pour le site du Lac Blanc, il est décidé de maintenir les tarifs de la saison dernière.

Secours sur pistes - Front de neige- Menus soins - Soins au poste de secours	40 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée (< 1 km du poste de secours)	170 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée (> 1 km du poste de secours)	290 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560 €
Secours en motoneige	55 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes - frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels
Transport par véhicule sanitaire terrestre (< 40 km)	365 €
Transport par véhicule sanitaire terrestre (> 40 km)	365 € (40 km) + 3,35 € par km supplémentaire

TERRAINS - LOCATION DE LANDES COMMUNALES - Indice des fermages 2022

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2021 pour l'année culturale 2021-2022 a subi une hausse de 1,09 % par rapport à l'année précédente. Sur ledit arrêté, figurent les minima et les maxima entre lesquels doivent être contenus les fermages ; pour la polyculture (terres et prés), concernant les Landes en Montagne Vosgienne, les prix se situent entre 1,16 € et 41,02 € par hectare. Le prix actuel étant de 15,10 € par hectare.

Ce point a fait l'objet d'un vif débat notamment eût égard aux tarifs appliqués par la commune de Lapoutroie, à savoir 23,70€ par hectare et par an pour les pâturages communaux et 39,40 € par hectare et par an pour les prés communaux.

Il est décidé d'augmenter le prix des locations de landes communales à 15,26 € par hectare (application de la hausse de 1,09 %) et d'arrondir à 16,00 €/hectare/an.

*Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr
ou sur simple demande à la mairie.*

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 janvier à 19h30.

COMITÉ DE JUMELAGE

Un voyage à Kernilis est prévu à l'occasion du 40e anniversaire, du Jumelage, en juillet 2022 " sous réserve des normes sanitaires en vigueur "

du 14 au 17 juillet 2022

PROGRAMME :

- * jeudi 14/07 : arrivée à Kernilis et repas du soir
- * vendredi 15/07 : sortie en mer vers la Côte de Granit Rose , déjeuner à Ploumanac'h, joli petit bourg de la commune de Perros-Guirec désigné « village préféré des Français » en 2015., soirée moules/frites.
- * samedi 16/07 : matinée et déjeuner libres, 16 h cérémonie officielle du Jumelage , soirée Gala
- * dimanche 17/07 : matin libre ou sortie à l'île vierge, midi buffet froid

Coût sorties + repas : environ 70 €/pers

Un transport en TGV sera organisé selon les dates et horaires suivants :

Départ mercredi 13/07 ou jeudi 14/07 :

Départ de Strasbourg à 7h30, arrivée Rennes à 12h30, puis Rennes départ 13h30, arrivée Brest à 15h30.

Retour lundi 18/07 :

Départ de Brest à 13h30, arrivée à Rennes à 15h30, puis Rennes départ 16h30, arrivée Strasbourg à 21h30.

Tarif groupe A/R environ 150 € en 2nde classe .

Il est également possible de se déplacer par ses propres moyens.

INSCRIPTIONS AU VOYAGE :

merci de vous inscrire au plus tôt auprès de ;
Paul Thines : Thines.paul@orange.fr,
Tél 0622469150
ou Yves Mathis : bucheron68@yahoo.com -
Tél 0641019931
ou Joëlle Ancel : jeanluc.ancel@free.fr

Recherche photos place de la salle des fêtes :

Le Comité de Jumelage de Kernilis est à la recherche de photos de notre place des fêtes, qui pourraient illustrer l'évolution de notre village sur ces 40 dernières années.

Si vous trouvez cela dans vos archives personnelles, merci de contacter M. Yves MATHIS au 06.41.01.99.31.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des sapeurs-pompiers du Bonhomme remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leurs dons lors de la remise des calendriers .

Nous vous souhaitons une très bonne année et une bonne santé .

Prenez bien soin de vous et de vos proches.
La présidente de l'amicale des sapeurs-pompiers du Bonhomme
Pascaline Soroka



L'association Chemins de partage garde le cap

« L'aide aux migrants accueillis dans nos vallées se maintient ». Constat, en dépit de la pandémie, partagé par le président de l'association Chemins de partage, Yves Fluck, lundi 8 novembre, lors de l'assemblée générale de l'association.

Association de soutien aux familles de migrants, Chemins de partage a tenu son assemblée générale lundi 8 novembre, dans la salle des fêtes du Bonhomme. Après deux ans de crise sanitaire, les difficultés financières sont réelles « mais l'aide aux migrants accueillis dans nos vallées se maintient, avec la même volonté de bénévoles engagés et de donateurs bienveillants ».

Yves Fluck, président de l'association, a annoncé que l'année 2020 a été difficile pour les familles accueillies : moins de liens sociaux, problème de matériel pour les cours à distance des enfants, moins de petits boulots... Pour l'association, beaucoup moins de revenus car la plupart des manifestations, sources de recettes, ont été annulées avec le Covid. Heureusement, les donateurs réguliers ont poursuivi leur soutien, et ont permis à l'association de se maintenir à flot malgré tout.

Des nouvelles rassurantes de la famille irakienne

Agnès Girardin, secrétaire de l'association, a malgré tout fait état de quelques bonnes nouvelles : [la famille irakienne](#) a obtenu la protection subsidiaire de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) pour une durée de quatre ans en octobre 2020. Ils ont obtenu un logement correct, et ont le droit de travailler. Ils n'ont d'ailleurs pas tardé à lancer leur entreprise d'alimentation irakienne à emporter. On peut les rencontrer et déguster de savoureux plats irakiens tous les jeudis, de 17 h à 20 h, devant l'église de Hachimette. Les autres familles soutenues par l'association bénéficient toujours de l'aide administrative, de cours de français et de soutien scolaire, ainsi que des transports, grâce à des bénévoles.

Appel aux propriétaires de logements vacants

Philippe Girardin, membre du comité directeur, a remercié les propriétaires de logements vacants, qui mettent à disposition leur logement, pour une somme modique, permettant à l'association d'y loger les familles nécessiteuses. Il lance cependant un appel aux propriétaires : « Plutôt que de laisser votre bien se dégrader, pourquoi ne pas le louer à une association qui accueille une famille de migrants ? Le loyer modique (fixé par les propriétaires) pourrait couvrir les charges d'entretien et les taxes foncières. »

Par ailleurs, les personnes touchées par la cause des migrants peuvent aussi agir, si elles le souhaitent, en devenant membre de l'association et/ou par un don financier, même modique, pour soutenir l'association. Renseignement par mail à cheminsdepartage@gmail.com ou Tél. 03 89 47 55 27 (A. Girardin).

Article DNA du 10/11/2021

Un beau geste pour les fêtes : adhérer à l'association, et mettre en place un prélèvement mensuel, même minime !

Talon-réponse à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

- J'adhère à l'association « **Chemins de partage** » et verse la cotisation annuelle de 10 Euros (chèque à l'ordre de « **Chemins de Partage** »)
- Je m'engage à verser chaque mois à « **Chemins de Partage** » la somme de euros pendant un an.
- Je fais un don de euros (chèque à l'ordre de **Chemins de partage**)

Il y a plusieurs façons d'effectuer vos versements :

- 1- Mettre en place un virement permanent par Internet ou en donnant notre RIB à votre banque, merci de bien mentionner « Chemins de Partage » dans le libellé du virement.
- 2- Faire un chèque mensuel ou annuel à l'ordre de Chemins de Partage, et l'envoyer à Chemins de Partage, 78 La Gasse, 68650 Lapoutroie.

Un reçu fiscal sera délivré aux donateurs. Tout don ou versement à partir de 10 € donne droit à la qualité de membre actif. Nous nous engageons à vous informer régulièrement sur l'utilisation de votre contribution.

DATE ET SIGNATURE:

Association SPORTS ET LOISIRS - section Gym

18ème AG de la GYM

Mardi 14 décembre 2021 à 20h, s'est tenue l'assemblée générale de la section "gym" de l'Association Sports et Loisirs du Bonhomme à la salle des fêtes, en présence d'une quinzaine de gymnastes, ainsi que de leur enseignante gym, Pauline Maire. Elle recouvrait les deux années 2020 et 2021 (la dernière n'ayant pu se faire pour cause de confinement).

Petit récap :

- 2019/2020 nombre d'inscrits GYM : 20 dont 4 étudiants et 20 séances effectuées, bonne participation aux 2 marchés montagnards les lundis 5 et 12 août 2019.
- 2020/2021: nombre d'inscrits GYM : 18 et 7 séances effectuées, puis nouveau confinement . Pas de participation aux marchés montagnards en 2020
- L'association se félicite d'accueillir 4 nouvelles recrues cette année (septembre 2021).

Nathalie Pierré, trésorière, fait le rapport financier des années 2019/2020 et 2020/2021: le bilan est positif, la section se porte bien. Un nouveau réviseur aux comptes est élu à l'unanimité: il s'agit de Sarah Weber qui fera équipe avec Katia Baradel.

La section YOGA , animée par Mélanie Doffin, est indépendante financièrement et est simplement rattachée à l'association pour bénéficier de la salle des fêtes. Elle a sa propre assurance. Pendant la période de confinement, elle a assuré les séances en visioconférences, mais n'a pas repris en septembre 2021, à cause du pass sanitaire.

La section Krav-Maga s'est dissociée de l'association ; cette séparation est actée par une lettre de son président Bertrand Schlupp en date du 5/4/2021 et adressée à la présidente Joëlle Ancel. Lecture est faite de ce courrier. [Nouvelle association: Self Défense et Musculation]

Comme de bien entendu, la séance s'est clôturée autour de vin et chocolat chaud accompagné de mannalas et gâteaux.

MARKAS, nouvelle association au Bonhomme

L'association Markas, domiciliée au Bonhomme, a pour objet de:

- maintenir une infrastructure numérique fournissant des services respectant la vie privée des utilisateurs,
- communiquer afin de promouvoir l'utilisation des logiciels libres et des services numériques respectueux des utilisateurs,
- favoriser la contribution des utilisateurs à l'infrastructure.

De manière plus concrète, l'association fournit des services similaires à ceux de Google Docs ou Dropbox mais sans exploiter les données des utilisateurs.

Les services proposés sont à prix libres mais ont tout de même un coût (location de serveurs principalement)

Pour plus d'infos:

<https://markas.fr> ou antoine.eiche@abesis.fr

Des nouvelles du Comité des Fêtes :

Depuis plusieurs années, les responsables du Comité des Fêtes souhaitent passer le relais. L'Assemblée Générale du 12 novembre a acté le départ des membres les plus anciens, qui ont porté les Traditions Paysannes depuis plus de 20 ans. Un grand merci à eux pour leur travail et leur investissement durant toutes ces années, les Traditions Paysannes connaissant chaque année un vif succès.

Les membres restants, motivés pour créer des animations culturelles au village, sont en pleine réflexion sur le devenir de l'association et ses objectifs..

Vous serez tenus informés dans un prochain Petit Bonhommeien.

Ecole de la forêt

Nous avons réalisé nos premières sorties au mois de novembre. L'occasion pour nous d'observer les premiers changements de la saison : d'une sortie à l'autre, nous sommes passés de magnifiques couleurs d'automne à un paysage blanchi par le givre.

Les enfants commencent à prendre leurs marques et se sont déjà lancés dans la construction de cabane.

Nous avons aussi rencontré quelques habitants des lieux : vers de terre et Mésanges charbonnières.

En classe en forêt, nous avons fait une chasse aux couleurs et décorer nos initiales (PS-MS). Les plus grands ont surtout travaillé sur les formes géométriques, les comparaisons et mesures de longueurs en utilisant des bâtons trouvés sur les lieux.

Une réflexion autour de l'abri est en cours. Dès que les plans seront validés, nous lancerons un chantier avec les parents et les volontaires du village.



La visite de Saint-Nicolas

Le Saint-Nicolas est venu à l'école le lundi 6 décembre. Il était accompagné de son compère le père fouettard mais a dû laisser son âne à l'écurie à cause du mauvais temps.

Nous lui avons chanté une chanson et il nous a gâtés de bonbons.

Le boulanger, Ludovic Chipot, nous a offert des manalas pour le goûter.



Atelier premiers secours

Chloé Masseran, qui réalise son service civique à l'école pour l'année scolaire 2021-2022, fait aussi partie de l'équipe des sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

Elle a animé un atelier sur les gestes de premiers secours pour les enfants de l'école.

Elle a appris aux enfants à identifier les situations à risques, les numéros d'urgence ainsi que savoir passer un appel d'urgence.

Ils sont d'ailleurs rentrés à la maison avec une fiche « en cas d'urgence » à poser à côté du téléphone.

Les enfants ont aussi été initiés au massage cardiaque et à la mise en position latéral de sécurité d'une personne en détresse.

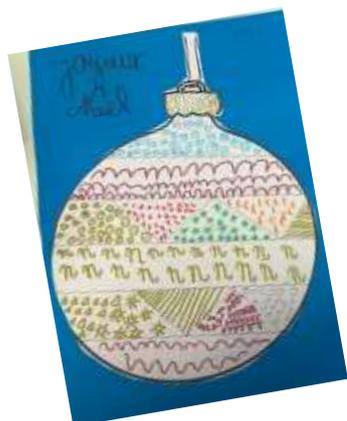
Cet atelier a beaucoup plu aux enfants, qui ont posé énormément de questions à Chloé.



Noël

Pour Noël, nous avons fait un goûter de Noël avec du chocolat chaud. Le père Noël est passé en avance à l'école et avait déposé un livre par enfant (cadeau de la mairie). Il y avait des cadeaux pour la classe aussi : de nouvelles petites voitures, deux nouveaux jeux et un jeu de construction pour les grands.

Les écoliers ont aussi réalisé un joli arbre de Noël pour leur école de la forêt. Ils l'ont décoré avec quelques morceaux de pommes et des éléments naturels trouvés en forêt.



AUTRES INFORMATIONS:

Dépôt de pain :

Le dépôt de pain de Ludovic Chipot a étoffé son offre de produits ! En plus des pains et viennoiseries habituels, venez découvrir les soupes bio, alcools & jus de fruits, vinaigre balsamique bio, terrines de gibier, miel et confitures bios, nougats de Bretagne, sachets de biscuits et rochers. Vous trouverez même un petit rayon « hygiène bio » ! Des sandwiches et boissons sont également disponibles.

Rappel : Ouvert le lundi et du mercredi au samedi de 7h à 11h.

Pour passer commande : 06 36 79 73 74



OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité recherche un agent d'entretien pour ses locaux, sur un temps partiel d'environ 15h / semaine.

Mission temporaire pouvant se prolonger. Démarrage début janvier.

Plus d'infos et contact: MAIRIE : 03.89.47.51.03

Création d'une AMAP dans la Vallée de Kayersberg

L'association « Vallée de la Weiss en Transition— Pas à Pas », lance un projet d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) pour les habitants de la vallée.

PANIERS BIOS ET LOCAUX avec légumes, produits laitiers, œufs, miel,...

Pour en savoir plus, transmettez vos coordonnées à amap-welche@mailo.com

(minimum nom, prénom et commune de résidence)

Vous serez convié.e.s à une réunion de lancement !

Arrêté autorisant le personnel IGN à entrer sur les propriétés privées:

Des agents de l'IGN vont être amenés à travailler sur le terrain dans notre commune prochainement. Il est donc essentiel de savoir qu'un arrêté préfectoral les autorise à pénétrer sur les propriétés publiques et privées (à l'exception des maisons d'habitation) pour les besoins de leurs travaux.

L'arrêté du 24/11/2021 complet est consultable en mairie.

CHASSE : Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature

6 Règles d'or pour cohabiter !

- Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.
- Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.
- Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue.
- N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour récolter des informations.
- Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.
- Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.



Préservez notre environnement !

Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.

Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. **Ne le touchez pas !**

La Saga du Ski au Bonhomme

Chapitre 3 : de l'horreur au bonheur

1939, alors que notre pratique favorite est en pleine expansion, la guerre frappe à nouveau à la porte du monde. Dès lors le ski en tant que loisir est effacé au profit du ski de déplacement, d'évasion non pas ludique et spirituelle, mais dramatique. En effet, après l'arrivée de la Wehrmacht dans la région, la frontière franco-allemande est rétablie le long des crêtes vosgienne en passant par les cols du Bonhomme, du Louspach et du Calvaire. Une frontière bien gardée par les officiers de douanes allemands, équipés de skis dernier cri et accompagnés par de redoutables chiens-loups. Dès 1940, une filière de passeurs partant de Colmar et remontant toute la vallée est mise sur pieds, mais aussi sur ski, car pour traverser cette frontière particulièrement difficile d'accès en hiver, les skis allaient là encore se montrer terriblement efficaces.

Pierrot nous raconte :

"Mon grand-oncle, Jérôme Florence, étudia et conçut des skis rudimentaires à partir de planches d'environ 1 mètre munis de spatules recourbées en tôle coupées dans des fûts d'essence et de fixations tressés avec des fils téléphoniques, tout ce matériel étant subtilisé à l'occupant nazi. Ces "skis d'évasion" étaient notamment fabriqués par les femmes du village, parmi elles Alice Laurent, ma maman."

Mais encore fallait-il guider les "fugitifs" dans les hauteurs, deux hommes principalement, tinrent ce rôle extrêmement risqué : Mr Henri Haxaire et Mr Pierre Laurent (le papa de Pierrot) qui menèrent à la liberté respectivement 228 et 450 personnes. La filière sera finalement découverte en 1942, nous rendons ici hommage à ces courageuses personnes, héros du quotidien, qui ont servi justement leur pays et l'humanité face à l'asservissement et l'oppression. Cette petite phrase prononcée alors par les douaniers allemand témoigne encore de la réussite de nos braves : *"Dieu a créé la Schlucht pour notre malédiction."*

En 1945, avec la Libération, sonna la renaissance du ski de loisir et de plaisir...

Après le Ski Club Lac Blanc dans les années 30, les passionnés du village se regroupent et forment le premier Ski Club Bonhomme qui durera 3 ans, il est officiellement déposé le 15 octobre 1945 sous la présidence de Mr Xavier Dumoulin entouré d'un comité très féminin composé de Marie-Louise Humbert, Solange Bertolini, Ginette Stocker, Armand Moeglin ainsi que du couple Joseph et Agnès Raugel.



Entre les cols de la Schlucht et du Bonhomme, les douaniers chaussés de skis (véritables ours-loup) et accompagnés de redoutables chiens-loups patrouillaient tout le long de la « frontière » des Vosges.



Route des Crêtes, à proximité du lac Blanc : M. Jérôme Florence présente à Mme Alice Laurent un des skis rudimentaires fabriqués pour le passage des évadés. Elle-même confectionnait les attaches en tressant des fils téléphoniques dérobés aux Allemands. [PHOTOS DNI]

De 1948 aux années 60, bon nombre de pratiquants continuent d'assouvir leur passion, dont un certain Mr Jeannot Bottinelli qui initie et entraîne les jeunes sur le pré "Fritz" Masseran (ou était installé un fil-neige, pour les remontées) mais aussi par de magnifiques randonnées à la Tête des Faux ou au refuge Tinfronce. Une partie de ces jeunes pousses, réintègrera le Ski Club Lac Blanc afin de pouvoir continuer à pratiquer en compétition, notamment à la Tinfronce qui a adopté entre temps le téléski, remontant jusqu'au sommet des pistes, à 1200 mètres d'altitude.

Cependant en 1970, le Ski Club Bonhomme, sous une nouvelle forme, est approuvé et le 15 novembre, en présence de Mr le Maire : Germain Petitcolas et du fondateur originel : Mr Dumoulin, un nouveau comité est formé, un comité dont le président n'est autre que Pierrot Laurent, entouré de Jean-Marie Masson comme vice-président, de Jeannot Botinelli à la trésorerie mais aussi de Jean-Marie Lamert, Jean-Pierre Jeandom, Marie-Paule Perrin, Jean-Marie Perrin, Gaston Florence, Denise Rinaldi et enfin Henri Muller.

A cette époque, 3 remontées mécaniques étaient à disposition, celui donc de la Tinfronce, le téléski de la Maze et enfin celui de la Graine Johé aux Bagenelles. C'est dans ces années là que sont organisées les premières courses officielles du Ski Club Bonhomme comme le Challenge DIEBOLD sur la Tinfronce ou encore le Grand Prix des Bagenelles à la Graine Johé. Par ailleurs, trois moniteurs de ski alpin sont formés : Mrs Gilbert Perrin, Antoine Patrick ainsi que Pierrot Laurent qui encadreront aussi les "mercredi de neige" destinés aux enfants.

En 1971, sous l'impulsion du Maire Mr. Petitcolas, de l'ensemble des élus et de Mr Théo Falier, président du SIVOM, une nouvelle convention est signée avec Mme Germaine Petitdemange et Mr Jean-Paul Jaegle qui deviennent les nouveaux exploitants de ce qui est désormais la Station de ski du Bonhomme.

L'année suivante, Mr Toscani, nouveau maire du Bonhomme, inaugure de nouvelles installations comprenant deux nouveaux téléskis, un sur la Montjoie et l'autre sur les pistes Carrefour, destinées au ski de fond, une section est également créée pour cette discipline dans le même temps par le Ski Club Bonhomme qui participe en parallèle au traçage des pistes, en collaboration avec le club Vosgien d'Orbey.

Par ailleurs, la pratique de ski sur herbe est aussi initiée en été et la première course a lieu le 18 Juin 1972 au lieu-dit "Les Tournées".

En 73, un jeune skieur du Bonhomme, Bernard Lambomez remporte la première victoire inter-régionale pour le club, il officie encore actuellement en tant que guide de haute montagne et moniteur national. Deux ans plus tard, en 1975, est organisée la seule et unique épreuve de vitesse sur le Massif vosgien : La Coupe Bonhomme-Montjoie. L'élection du meilleur espoir du ski club Bonhomme est également célébrée, il s'agira de Mr Armand Schiele qui participera plus tard aux Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.

Par la suite les équipements de la station sont très rapidement doublés, notamment le téléski Carrefour en 1977 et le téléski Montjoie en 1980. Le succès est phénoménal et d'un tel retentissement que la pratique du ski de loisirs est à son apogée depuis les années 60-80 et elle n'a pas fini de nous émerveiller depuis...



Pierrot Laurent et Julien Roman.

Séance de ski spécial Carnaval, devant le premier téléski en bois de la piste Montjoie en 1972



Les huiles essentielles pour combattre les maux d'hiver

Les huiles essentielles ont une place importante dans la médecine naturelle, pour apaiser les maux de gorge, les rhumes, les encombrements pulmonaires, et tous les petits désagréments qui nous dérangent une fois l'hiver arrivé.

J'ai sélectionné les 6 huiles les plus utilisées pendant l'hiver et à mon avis, celles qu'il faut avoir dans sa trousse à pharmacie.

La voie cutanée est une voie qui allie **efficacité et sécurité d'emploi**, car les huiles essentielles traversent facilement les couches cutanées pour **rejoindre la circulation sanguine** (capillaires, veines). C'est donc **la voie que je privilégie pour la prise d'huiles essentielles**. La face intérieure des poignets est très fine. Je vous suggère de déposer quelques gouttes sur un poignet et de frictionner les deux.

Toutefois, il est conseillé de les **diluer** dans une huile végétale pour une première utilisation. Il est même conseillé de faire un essai dans le pli du coude et observer s'il y a une réaction allergique, avant utilisation.

Il y a d'autres modes d'utilisations, comme la diffusion, l'inhalation, l'ingestion sur une base d'huile, de miel ou d'un comprimé neutre prévu à cet effet, l'application locale, dans le bain (toujours dilué dans un gel douche), sur l'oreiller...

En cas de pathologies ou prises médicamenteuses, je vous recommande de demander conseil à un professionnel de santé (Pharmacien). Il y a des contre-indications à certaines huiles que je n'ai pas détaillé ci-dessous afin de m'assurer de ne pas en oublier. Les huiles essentielles sont à utiliser avec précaution, elles ne sont pas inoffensives.

Elles sont déconseillées aux femmes enceintes, allaitantes et enfant de moins de 7 ans.

Les huiles présentées ci dessous ont d'autres actions. Pour cet article j'ai uniquement précisé leurs actions sur les maux d'hiver.

Ravintsara: Antiviral et stimulant immunitaire exceptionnel !

Cette huile m'accompagne tout l'hiver, à raison de 2 gouttes sur les poignets matin et soir. Recommandé pour **la grippe**.

Eucalyptus radia:

Spécialiste des affections de la sphère ORL **haute** (nez, pharynx). Décongestionnant nasal. Puissant antiviral.

Eucalyptus Globulus:

Spécialiste des affections de la sphère ORL **basse** (Bronches, larynx). Expectorant et mucolytique.

Cyprès toujours vert. Antitussif, mucolytique.

Spécifique pour la **toux sèche**.

Naouli et Tea-tree: Antiviraux, antifongiques, **antiseptiques puissants!**

Ce sont des huiles multifonctions très utilisées dans d'autres domaines que les affections hivernales.

Pour les maux d'hiver, je conseille niaouli pour **les angines**.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé !

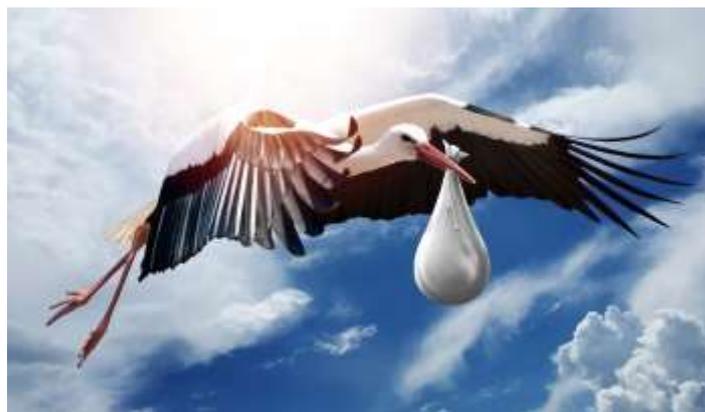
Sylvie Rubiella, Naturopathe



ETAT CIVIL 2021 :

- **NAISSANCES:**

HERTZOG Owen : 09/01/2021
LANDERER FLAHAUT Luce : 07/02/2021
RABIER POTTIER Kyra : 22/04/2021
GRAFF Eléonore : 13/05/2021
BARADEL Léon : 27/07/2021
HAMMER Camille : 29/07/2021
PORGE Robin : 19/11/2021



- **DECES:**

DURAND André, Albert, Nicolas (le 12/03/2021)
GARNIER Raphaël, Joseph (le 15/03/2021)
CLAUDEPIERRE Robert, Aloyse, Albert (le 30/03/2021)
HALBMEYER Armand (le 08/04/2021)
PETITCOLAS Germain, André, Bernard (le 19/08/2021)
COUTO Manuel (le 30/08/2021)
RIETSCH Lucien, Maurice (le 13/10/2021)
CHAVANNNE Daniel, Ferdinand (le 14/10/2021)
BARADEL Marie (épouse Lambolez) , Clémentine (le 20/10/2021)
PIERRE Marguerite (le 02/11/2021)
MAIRE Michel (le 25/11/21)

- **MARIAGE:** HUMBERT Pascaline et SOROKA Serge (le 23/01/2021)

- **PACS:**

RITZENTHALER Louise et ROHFRIETSCH Aurélien (le 29/04/2021)
FRITSCH Julie et OGRODOWCZYK Jérémy (le 09/07/2021)